

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 11 mai 2023

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 21

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,
Adjoints au Maire

M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM Jean-Paul
BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine
GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELDMANN, Mme Sandrine DEMAY, M.
Denis WACHBAR, Mme Lysiane STENGER, M. Jean LACHMANN, Mmes
Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann
VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Daniel BROCKER donne pouvoir à Pascal HELDE
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Amandine MARTIN donne pouvoir à Luc ADONETH
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN

Absents :

**8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d’eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale –
Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives**

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

8.1. Acquisitions extension ELT : parcelles 102, 207, 211, 218 en section 4

DELIBERATION D11052023/05

Dans le cadre du projet d’extension de la partie sportive des Tisserands, la commune a besoin d’acquérir des bandes de parcelles supplémentaires côté Est. La commune souhaite donc acquérir les parcelles section 04 n°102 d’une surface de 0,76 are et 207 d’une surface de 0,09 are appartenant à M Bohn Christophe au prix de 15 000 € l’are, soit 12 750 €, ainsi que les parcelles en section 04 n° 218 d’une surface de 0,07 are et la n° 211 d’une surface de 0,36 are appartenant à Mme Kauffmann Myriam au prix de 15 000 € l’are soit 6 450 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire ou son représentant à acquérir les parcelles 102, 207, 211 et 218 en section 04, d'une surface totale de 1,28 are, au prix de 15 000€ de l'are, soit un montant total de 19 200€.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition.

PRÉCISE que les crédits nécessaires les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 au chapitre 21 compte 2111 fonction 325.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

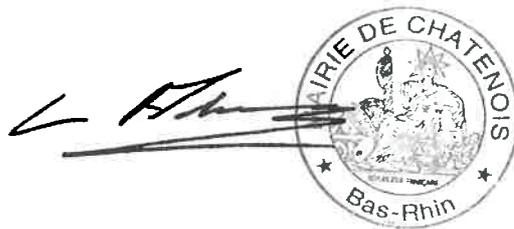
DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 16 mai 2023

Luc ADONETH
Le Maire,

Denis WACHBAR
Le secrétaire de séance,



A blue ink signature of Denis Wachbar, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.